



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

calcul

Question écrite n° 67652

Texte de la question

M. Gilbert Collard attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi, de la formation professionnelle et du dialogue social sur la retraite des travailleurs handicapés qui ont accompli leur carrière dans le secteur privé. Leur retraite est calculée sur le salaire moyen de leurs vingt cinq meilleures années d'activité. Or leur invalidité partielle a souvent contraint ces actifs à des périodes d'arrêts de travail durables et fréquentes, ce qui diminue alors cette moyenne de référence généralement calculée sur des carrières courtes. Il souhaiterait savoir s'il envisage alors de recalculer le revenu des années incomplètes par un salaire de référence calculé au vu des trimestres complets.

Données clés

Auteur : [M. Gilbert Collard](#)

Circonscription : Gard (2^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67652

Rubrique : Retraites : régime général

Ministère interrogé : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 octobre 2014](#), page 8921

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)